

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 1^{er} octobre 2025, à 20 h
00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu
ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers
suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Monsieur Benoit Ricard, district 3
Madame Aryane Boyer, district 4
Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre
Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et
greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

25-10R-445

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

25-10R-446

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9
SEPTEMBRE 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025
soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

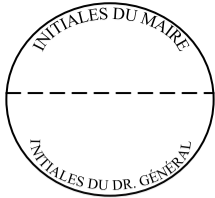
- États comparatifs des revenus et dépenses;
- États prévisionnels des revenus et dépenses au 31 décembre
2025.

25-10R-447

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



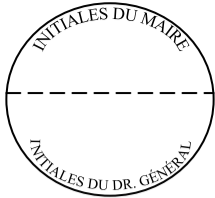
No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 1 281 356,36 \$ et en autorise le paiement.

LISTE DES COMPTES À PAYER OCTOBRE 2025

CHEQUE FOURNISSEURS 2025 - Lot 3887	MONTANT
Buffet Accès Emploi	524,30 \$
Canadian Tire	458,72 \$
Les Films Criterion	287,44 \$
Diamond Notaire inc.	2 750,00 \$
Distribution Sam Dupuis (Amaro)	27,00 \$
Desjardins Mobilité	200,00 \$
Éco Terrarium	750,75 \$
Émondage Martel	4 127,04 \$
Fonds de l'information sur le territoire (Ressources Naturelles Québec)	354,00 \$
Les Trois Frères Équipements	168,97 \$
Graitec inc.	3 650,46 \$
Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés	5 761,35 \$
Globocam	769,62 \$
Débouchage Hydro-Jet inc.	609,37 \$
HMS Entreprises	1 149,75 \$
JS Boisvert inc.	459,90 \$
L.A Gestion Parasitaire	1 149,75 \$
Matériaux de construction Harry Rivest & Fils Ltée.	2 413,18 \$
Miel et Venin	400,35 \$
Martin Décor Auto	1 322,21 \$
Ozogram inc.	4 799,06 \$
Purolator Courrier Ltée.	15,60 \$
Sucrierie M & M	164,00 \$
Source Oméga	102,33 \$
Shred-it	691,12 \$
Auto Pièces Tracteur 125	718,77 \$
Union des employés et employées de service section 800	2 580,19 \$
Uline Canada Corporation	350,08 \$
Zoologiste en action	294,92 \$
Mathieu Varin	100,00 \$
Municipalité de Sainte-Julienne (petite caisse)	142,25 \$
Alarme & Sécurité P.M inc.	1 845,35 \$
Martech inc.	2 593,27 \$
Villemaire Pneus et Mécanique inc.	325,29 \$
Benoit Dupuis Extincteurs	1 198,84 \$
L'Ami du Bucheron	122,45 \$
Ministre des Finances	842 263,00 \$
La Terre Ferme	320,00 \$
9375-3283 Québec inc.	1 200,00 \$
Anais De Valicourt	70,00 \$
Caroline Gervais	120,00 \$
Christian Lajoie	50,00 \$
Christina Desroches	112,49 \$



No. résolution
ou annotation

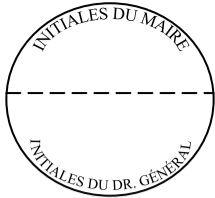
Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Construction Gary Botelho	1 200,00 \$
Diane Chouinard	25,00 \$
Geneviève Baril	50,00 \$
Georges Karam	285,00 \$
Gilles Lebreux	1 088,85 \$
Ginette Desmarais	75,00 \$
Jacques Ledoux	150,00 \$
Jacques Poirier	290,00 \$
Jordan Corbeil	1 200,00 \$
Julie Bélanger	59,99 \$
Laurence B. Martin	150,00 \$
Les Fougasseries de l'auvergnat	110,00 \$
Les P'tits pots de Justine	135,00 \$
Lise Laurin	60,36 \$
Marie-Hélène Claude	203,00 \$
Michèle Beauséjour	90,23 \$
Nancy Aubut	120,00 \$
Nathalie Garnier	250,00 \$
Nathalie Morin	25,00 \$
Services de Construction Daniel Giroux	2 400,00 \$
Stéfany Plante	377,00 \$
Vignoble Têtes au vent	160,00 \$
Total:	896 017,60 \$

TRANSPHERE

2025 - Lot 3889

ACE Arthur Rivest inc.	3 118,05 \$
Attitude Montagne	1 534,92 \$
Ascenseur Mobius	212,70 \$
Association des directeurs municipaux du Québec	390,92 \$
AB Tech Services Polytechniques inc.	851,85 \$
Athom	1 178,49 \$
CRSBP des Laurentides inc.	573,73 \$
Brandt	871,94 \$
Bouthillette Parizeau inc.	8 969,78 \$
Blanko	5 748,76 \$
Cloture Uniforme inc.	2 701,91 \$
DHC Avocats	120,72 \$
Derco Horticulture inc.	2 354,28 \$
Systèmes Logistiques GLS Canada	95,13 \$
Les Emballages Ralik	619,65 \$
Joliette Hydraulique inc.	434,99 \$
Excavation Carroll inc.	10 160,62 \$
EDF (Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée)	1 628,05 \$
Forget inc.	57,75 \$
Flip Communications & Stratégies inc.	2 089,10 \$
Groupe CLR	264,44 \$
9407-7492 Québec inc.	9 204,70 \$
GBI Experts-Conseils inc.	47 225,99 \$
Chaussures Husky Ltée	124,17 \$
H2 Lab	1 879,55 \$
Juteau Ruel inc.	1 758,00 \$
Josée Girard	15 949,33 \$
JM 4 Saisons S.E.N.C	7 254,67 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Koffi Badaku-Kpalley	59,43 \$
Kiwi Le centre d'impression	8 036,76 \$
Librairie Lu-Lu	3 387,36 \$
Énergies Sonic inc.	6 547,71 \$
Librairie Martin inc.	5 059,38 \$
LCM Électrique inc.	450,71 \$
Les Entreprises Bourget inc.	362,26 \$
Médialo inc. (Lexis Média)	1 816,60 \$
Location 2M	758,84 \$
MRC de Montcalm	25 593,61 \$
Marché S. Beaulieu inc.	1 233,14 \$
Makconcept Enrg. (Gilles Dubé)	2 000,00 \$
Macpek	1 504,49 \$
Oxygène Millenair inc.	14,26 \$
Pivin & Drapeau inc.	1 281,97 \$
PG Solutions inc.	1 153,78 \$
Pavage M.G.M.T.	6 898,50 \$
Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	35 840,59 \$
Benson	1 420,08 \$
Québec Son Énergie inc.	309,28 \$
Québec Linge co.	938,82 \$
Librairie Renaud-Bray	1 517,08 \$
Les Événements Sonolum	310,28 \$
SPCA Lanaudière Basses Laurentides	5 278,89 \$
STI-Services en technologie de l'informatique	5 343,47 \$
Suzanne Labrosse	525,00 \$
Sanivac	936,24 \$
Serrurier MRC Montcalm	232,25 \$
Solutions Environnementales 360 inc.	4 136,08 \$
Superior Sany Solutions	419,32 \$
Tenaquip Limited	1 942,52 \$
Toromont Cat	266,53 \$
Toilettes Lanaudière	379,42 \$
TLA Architectes	7 243,43 \$
Univar	4 718,68 \$
Vohl inc.	290,60 \$
Voxsun Telecom. Inc	787,23 \$
Wurth Canada Limited	501,33 \$
Aryane Boyer	429,22 \$
Christian Bélisle	928,26 \$
Katty Dupras	64,96 \$
Nathalie Girard	976,52 \$
Daniel Laberge Transport inc.	59 553,72 \$
EBI Environnement	29 748,27 \$
Joel Ricard	465,12 \$
Jean-Pierre Charron	393,60 \$
Concassage Carroll inc.	888,62 \$
Entreprise Malisson inc.	4 256,69 \$
Les Trophées JLM inc.	120,01 \$
Pinard Ford Sainte-Julienne	183,86 \$
Bélanger Sauvé	9 332,18 \$
Bureautique F. Chartier inc.	6 245,91 \$
Ciment Lacasse Ltée	2 023,56 \$
Daze Neveu Arpenteurs-Géomètres	2 213,27 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Réal Huot inc.	373,04 \$
Techno Diesel	271,84 \$
Total:	385 338,76 \$
Grand Total	1 281 356,36 \$

ADOPTÉE

25-10R-448

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

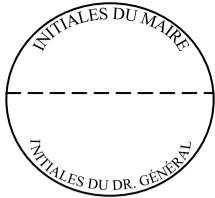
QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de septembre et totalisant un montant de 749 739,37 \$.

LISTE DES CHÈQUES ÉMIS SÉANCE OCTOBRE 2025

#CHÈQUE FOURNISSEURS	MONTANT
67423 Chantal Magnan	1 200,00 \$
67424 Constructions Gary Botelho	1 200,00 \$
67425 Karine Filion et Patrick Talbot	1 200,00 \$
67426 Sylvie Noël	1 200,00 \$
67427 HMS Entreprises	60 482,60 \$
67430 Pierre-Luc Leblanc	18 732,88 \$
67431 Camions Wilfrid Lussier	8 910,56 \$
Total:	92 926,04 \$

ACCÈS D

#CHÈQUE FOURNISSEURS	MONTANT
Desjardins, Assurances, Secteur épargne- 4604 retraite collectives	3 454,83 \$
4605 Fonds de solidarité FTQ	8 165,85 \$
4606 Ministre du revenu du Québec	58 587,59 \$
4607 Receveur Général du Canada	23 627,73 \$
Desjardins, Assurances, Secteur épargne- 4608 retraite collectives	44 809,27 \$
4609 It Cloud Solutions	646,10 \$
4611 Desjardins	280,69 \$
4612 Desjardins	208,19 \$
4613 LBC Capital	204,66 \$
4614 LBC Capital	444,95 \$
4615 Bell Canada	104,45 \$
4616 Hydro-Québec	13 310,91 \$
4617 Vidéotron Ltée	554,40 \$
4618 Visa Desjardins	4 205,19 \$
4619 Desjardins	66,64 \$
4620 Bell Canada	209,15 \$
4621 Hydro-Québec	4 725,27 \$
4622 Foss National Leasing	5 629,71 \$
4623 Desjardins	212,85 \$
Desjardins, Assurances, Secteur épargne- 4624 retraite collectives	3 259,41 \$
4625 Fonds de solidarité FTQ	8 232,43 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

4626	Ministre du revenu du Québec	56 433,60 \$
4627	Receveur Général du Canada	22 612,81 \$
4628	Telus	2 661,77 \$
Total:		262 648,45 \$

	TRANSFÈRE ACCÉO	MONTANT
S5854	Camions Wilfrid Lussier	143 718,75 \$
		143 718,75 \$
Paie no 19-2025: du 24-08-2025 au 06-09-2025		126 501,59 \$
	<i>Élus</i>	6 904,78 \$
	<i>Cols Bleus</i>	43 232,57 \$
	<i>Étudiants</i>	1 122,27 \$
	<i>Cols Blancs</i>	33 150,98 \$
	<i>Cadres</i>	42 090,99 \$
Paie no 20-2025: du 07-09-2025 au 20-09-2025		123 944,54 \$
	<i>Élus</i>	6 719,03 \$
	<i>Cols Bleus</i>	46 530,06 \$
	<i>Étudiants</i>	987,87 \$
	<i>Cols Blancs</i>	24 045,81 \$
	<i>Cadres</i>	45 661,77 \$
Grand total:		749 739,37 \$

ADOPTÉE

25-10R-449

**RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN - PHOTOCOPIEUR
C3930I**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien du photocopieur Canon modèle IMAGE RUNNER ADVANCE C-3930I vient à échéance;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

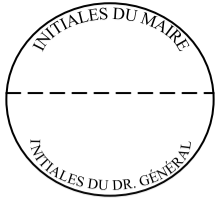
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur modèle IMAGE RUNNER ADVANCE C-3930I auprès de Juteau Ruel, pour la période du 10 octobre 2025 au 9 octobre 2026, selon les taux suivants :

Canon C-3930I :

Copie noir/blanc	0,01278 \$
Copie couleur	0,07242 \$

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
25-10R-450

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

**AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À
LA GESTION D'EAU - SAINT-ESPRIT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Esprit est propriétaire et exploite un réseau d'aqueduc et un réseau d'égout sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne détient une expertise en matière d'exploitation et d'opération des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et qu'elle a les ressources nécessaires pour offrir les services liés à l'opération des réseaux d'égout et d'aqueduc à la Municipalité de Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent se prévaloir des dispositions prévues aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* afin de convenir d'une entente intermunicipales relative à la fourniture par Sainte-Julienne des services concernant l'exploitation des ouvrages et des infrastructures d'eau potable et des eaux usées de Saint-Esprit;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipales relative à la gestion des infrastructures liées aux réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire entre les municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit.

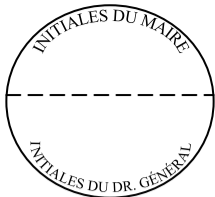
ADOPTÉE

25-10R-451

**INSTITUTION D'UNE PROCÉDURE INTRODUCTIVE D'INSTANCE
SELON L'ARTICLE 227 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET
L'URBANISME AFIN DE FAIRE RESPECTER LA RÉGLEMENTATION
MUNICIPALE AU CAMPING DE LA FIERTÉ**

CONSIDÉRANT l'adoption, le 12 septembre 2022, de la résolution numéro 22-09R-341, dont le contenu parle de lui-même;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu de ses procureurs un projet d'action fondé sur les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve, de façon générale, ce projet et en autorise l'institution auprès de la Cour supérieure laissant le soin aux procureurs de procéder aux ajustements et modifications pouvant s'avérer nécessaires, subséquemment;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

Le conseiller du district 5, Enock-Robin Turcotte, se retire.

QUE :

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante à toutes fins que de droit;
2. Les procureurs de la Municipalité soient requis de procéder à l'émission du projet d'action en justice proposé dans le cadre de l'affaire mentionnée en titre, celui-ci étant approuvé par le conseil municipal.

ADOPTÉE

25-10R-452

MANDAT BÉLANGER SAUVÉ - COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT l'avis de convocation à une gestion hâtive devant un juge administratif de la Commission d'accès à l'information reçue dans le dossier 104.120/894;

CONSIDÉRANT l'accusé réception de la demande de révision de la Commission d'accès à l'information reçu dans le dossier 104.120/894;

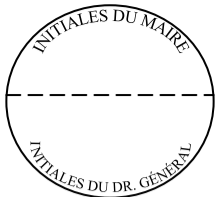
CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mandater le cabinet Bélanger Sauvé à titre de procureurs aux dossiers afin de représenter la Municipalité de Sainte-Julienne;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate les procureurs de la Municipalité, le cabinet Bélanger Sauvé, afin de représenter les intérêts de la Municipalité de Sainte-Julienne auprès de la Commission d'accès à l'information dans le dossier numéro 104.120/894 (CAI : 1042568-J).

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
25-10R-453

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE- DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS (DEA)

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de Lanaudière, dans le cadre de son Plan quinquennal d'organisation des services préhospitaliers d'urgence 2025-2030, met en œuvre une stratégie régionale visant à optimiser une réponse citoyenne rapide en cas d'arrêt cardiorespiratoire par l'utilisation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) et la réalisation de manœuvres de réanimation cardiorespiratoire (RCR);

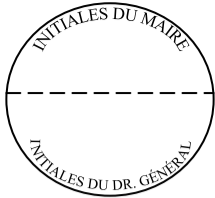
CONSIDÉRANT QUE les défibrillateurs externes automatisés (DEA) sont des dispositifs médicaux simples d'utilisation, conçus pour être utilisés par le grand public et qu'ils permettent d'analyser le rythme cardiaque d'une personne en arrêt cardiorespiratoire et, au besoin, d'administrer un choc électrique afin de rétablir un rythme cardiaque efficace;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de Lanaudière a acquis des défibrillateurs externes automatisés (DEA) en vue de leur déploiement dans les municipalités et les villes de la région, dans le but de favoriser un accès rapide à ces équipements pour les citoyens et ainsi augmenter l'efficacité de la réponse préhospitalière et la robustesse de la chaîne d'intervention en cas d'arrêt cardiorespiratoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance de chaque maillon de la chaîne d'intervention préhospitalière, notamment celui de l'intervention citoyenne et souhaite collaborer avec le CISSS de Lanaudière, afin d'assurer le déploiement, l'entretien et la promotion de l'utilisation des DEA sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent formaliser leur collaboration par la présente entente, en s'appuyant sur les bonnes pratiques de gestion des DEA, incluant leur accessibilité, leur maintenance et la formation des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'à la signature de l'entente, la propriété des défibrillateurs externes automatisés (DEA) fournis par le CISSS de Lanaudière est cédée à la Municipalité de Sainte-Julienne, à titre gratuit.

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne assume l'entière responsabilité de leur entretien, de leur remplacement à la fin de leur vie utile, de leur couverture assurantielle, ainsi que de leur conformité aux normes applicables, incluant celles établies par Santé Canada et le fabricant.

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente concernant le déploiement et l'utilisation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) destinés à l'intervention citoyenne.

ADOPTÉE

25-10R-454

EMBAUCHE SURVEILLANTS DE PLATEAUX

CONSIDÉRANT l'ouverture saisonnière des plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un surveillant durant les heures d'ouvertures et sur différents plateaux dans le cadre des activités organisées;

CONSIDÉRANT QUE des postes sont vacants et que les affichages visant à les combler ont eu lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'embauche à titre de surveillant de plateaux occasionnel à temps partiel, et ce à compter du 6 octobre 2025 de :

- Monsieur Loïck Bourbonnais;
- Madame Evelyne Marcoux;
- Madame Sylvie Défond;

Le tout conformément aux dispositions de la convention collective des cols blancs en vigueur.

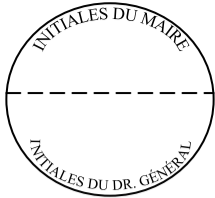
ADOPTÉE

25-10R-455

EMBAUCHE BRIGADIÈRES

CONSIDÉRANT le désir du conseil d'assurer la sécurité des enfants par la présence de brigadiers à certains endroits;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des ressources humaines a procédé à l'affichage de postes et aux entrevues d'embauche;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été budgétées;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche des personnes suivantes, selon le calendrier scolaire :

- Madame Marie-France Lanois à titre de brigadière occasionnelle à temps partiel avec horaire atypique à compter du 6 octobre 2025;
- Madame Mélanie Pauzé à titre de brigadière occasionnelle à temps partiel avec horaire atypique à compter du 6 octobre 2025;

QUE le conseil nomme Madame Marie-Chantal Grenier à titre de brigadière régulière à temps partiel avec horaire atypique, en date du 6 octobre 2025.

Le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur des cols bleus.

ADOPTÉE

25-10R-456

EMBAUCHE OUVRIER À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT l'article 21 de la convention collective des cols bleus;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des ressources humaines a procédé à un affichage de poste ainsi qu'aux entrevues d'embauches;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Michel Jr Gosselin à titre d'ouvrier à l'entretien général occasionnel à temps plein à compter du 14 octobre 2025, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des cols bleus.

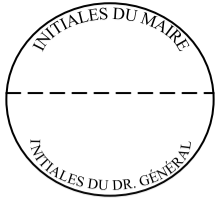
ADOPTÉE

25-10R-457

EMBAUCHE TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicienne en environnement est actuellement vacant suite à une promotion;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la Municipalité et le désir de combler le poste;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE la directrice des ressources humaines a procédé à un affichage de poste ainsi qu'aux entrevues d'embauches;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche de madame Florence Lemay à titre de technicienne en environnement, poste régulier à temps plein à compter du 20 octobre 2025, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des cols blancs.

ADOPTÉE

25-10R-458

EMBAUCHE JOURNALIERS CHAUFFEURS OCCASIONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire appel à des journaliers chauffeurs occasionnels pour assurer l'entretien des chemins durant les mois d'hiver;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche des personnes suivantes à titre de journalier chauffeur occasionnel, pour la saison hiver 2025-2026 :

- Monsieur Éric Ricard;
- Monsieur Christian Monette;
- Monsieur Maxime Gravel Rivest.

Le tout conformément à la convention collective en vigueur des cols bleus.

ADOPTÉE

25-10R-459

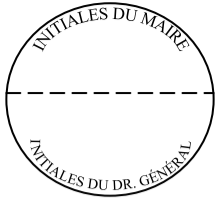
EMBAUCHE OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QUE le poste est vacant;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la Municipalité et le désir de combler le poste;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des ressources humaines a procédé à un affichage de poste ainsi qu'aux entrevues d'embauches;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche de Paul Tagne Toche à titre d'opérateur en traitement des eaux régulier à temps plein à compter du 20 octobre 2025, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des cols bleus.

ADOPTÉE

25-10R-460

CONTRAT DE TRAVAIL CONTREMAITRE À LA MÉCANIQUE ET À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Pierre Boisvert de ses fonctions de coordonnateur à la mécanique à compter du 12 octobre 2025;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de nommer à nouveau, pour la période hivernale, un contremaître à la mécanique et la voirie;

CONSIDÉRANT la recommandation verbale du comité de relation de travail et du comité de voirie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice des ressources humaines à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail de monsieur Pierre Boisvert à titre de contremaître à la mécanique et à la voirie à compter du 13 octobre 2025.

ADOPTÉE

25-10R-461

CONTRAT DE TRAVAIL CONSEILLÈRE AU SERVICE DU GREFFE

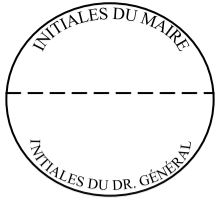
CONSIDÉRANT le départ prochain de la directrice au service du greffe pour une durée déterminée;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir pour l'embauche de madame Natacha Renaud à titre de conseillère au service du greffe de la Municipalité de Sainte-Julienne, afin de remplacer temporairement la directrice au service du greffe, à compter du 10 novembre 2025.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
25-10R-462

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

AJOUT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT - STATIONNEMENT PARC QUATRE-VENTS

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 23-10R-459, la Municipalité a octroyé le contrat de services de déneigement des stationnements, portes d'accès et trottoirs ainsi que pour l'épandage d'abrasifs pour les hivers 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 à Entreprise Malisson inc.

CONSIDÉRANT QU' une superficie d'environ 5500 pi² supplémentaire dans le stationnement du parc Quatre-vents doit être déneigée;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater un entrepreneur afin d'effectuer le déneigement;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Entreprise Malisson;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil accorde à l'Entreprise Malisson, le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs d'une superficie supplémentaire d'environ 5500 pi² dans le stationnement du parc Quatre-vents au montant de 1 800 \$ par année plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions du contrat déjà accordé par la résolution 23-10R-459.

QUE la directrice des finances fasse l'ajustement nécessaire pour les versements prévus pour l'hiver 2025-2026.

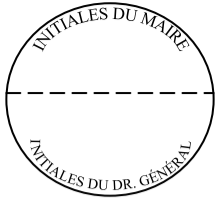
ADOPTÉE

25-10R-463

OCTROI DE MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHE À ROULETTES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 25-03R-363, la Municipalité octroyait un contrat pour des travaux de construction d'un parc de planche à roulettes au parc Quatre-Vents suite à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater une firme pour le contrôle de la qualité des matériaux en vue de ces travaux;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont déposé une soumission dans les délais prévus, au montant suivant :

Entreprise	Montant (avant taxes)
Solmatech	20 344,24 \$
Groupe ABS	20 870,00 \$
Construction & Expertise PG	34 376,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroi le mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux Construction d'un parc de planche à roulettes à la firme Solmatech pour la somme de 20 344,24 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 18 septembre 2025.

ADOPTÉE

25-10R-464

OCTROI DE MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS - PISTE CYCLABLE TERRE-DES-JEUNES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer un contrat pour des travaux d'aménagement d'une piste cyclable le long de la rue principale du projet domiciliaire Terre-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater une firme pour l'élaboration des plans et devis, la gestion d'appel d'offres, la préparation du bordereau de laboratoire ainsi que la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la soumission reçue;

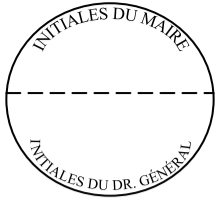
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroi le mandat de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis, la gestion d'appel d'offres, la préparation du bordereau de laboratoire ainsi que la surveillance des travaux à la firme Parallèle 54 Expert-conseil pour la somme de 62 850,00 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 29 août 2025.

QUE cette dépense soit financée par le Règlement d'emprunt devant être adopté pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

25-10R-465

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

ADDENDA 1 - ENTENTE PROMOTEUR PROJET TERRE-DES-JEUNES

CONSIDÉRANT QU' une entente concernant la réalisation des travaux d'infrastructure du projet résidentiel Terre-des-Jeunes a été conclue entre la Municipalité et le Promoteur conformément au *Règlement numéro 859-12 sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux*;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'apporter certaines précisions liées à l'aménagement d'un sentier cyclable dans le projet;

CONSIDÉRANT QU' un addenda sera préparé à cet effet afin d'encadrer les travaux à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer au nom de la Municipalité l'addenda 1 de l'entente promoteur du projet de développement Terre-des-Jeunes afin d'encadrer les travaux d'aménagement de la voie cyclable.

ADOPTÉE

25-10R-466

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 2 - AJOUT D'UN TROTTOIR SUR LE RANG SAINT-JOSEPH

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 25-03R-135, le conseil a octroyé un contrat pour l'ajout d'un trottoir sur le rang St-Joseph à l'entreprise Pavage MGMT inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés à ce jour totalisent un montant de 207 636,08 \$ excluant les taxes applicables;

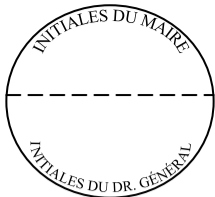
CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°2 déposée par Ikel Bélanger, ingénieur et responsable du dossier chez Parallèle 54 Expert-conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 19 245,01 \$ plus les taxes applicables, à Pavage MGMT inc., conformément à la recommandation de paiement n°2, déposée par Ikel Bélanger, ingénieur et responsable du dossier chez Parallèle 54 Expert-conseil.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
25-10R-467

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1 ET 2 - RÉFECTION DE PONCEAU RUE MARTINE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 25-03R-131, la Municipalité a octroyé un contrat pour des travaux de réfection du ponceau de la rue Martine suite à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés à ce jour totalisent un montant de 367 505,04 \$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement n°1 et 2 déposée par Ikel Bélanger, ingénieur et responsable du dossier chez Parallèle 54 Expert-conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 319 588,70 \$ plus les taxes applicables, à Excavation JérémY Forest inc., conformément à la recommandation de paiement n°1, déposée par Ikel Bélanger, ingénieur et responsable du dossier chez Parallèle 54 Expert-conseil.

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 29 541,08 \$ plus les taxes applicables, à Excavation JérémY Forest inc., conformément à la recommandation de paiement n°2, déposée par Ikel Bélanger, ingénieur et responsable du dossier chez Parallèle 54 Expert-conseil.

ADOPTÉE

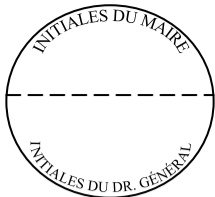
25-10R-468

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 2 - PAVAGE DOMAINE MANSEAU

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 25-05R-225, le conseil a octroyé un contrat pour les travaux de pavage au domaine Manseau et sur la rue Joël St-Laurent à l'entreprise Construction et pavage Généreux inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés à ce jour totalisent un montant avant les taxes applicables de 876 126,61 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°2 déposée par Jayson Adam, ingénieur et responsable au dossier chez GBI services d'ingénierie;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 532 256,78 \$ plus les taxes applicables, à Construction et Pavage Généreux inc., conformément à la recommandation de paiement n^o2, déposée par Jayson Adam, ingénieur et responsable au dossier chez GBI services d'ingénierie.

ADOPTÉE

25-10R-469

AUTORISATION DE LA SIGNATURE POUR L'ENTENTE PROMOTEUR - DÉVELOPPEMENT DU LOT 5 020 434 - RANG DU CORDON

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise propriétaire du lot 5 020 434 situé sur le rang du Cordon entre les domaines Boisé-du-Parc et Patry a déposé un projet de développement résidentiel et que ce projet respecte la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 23-07R-332, la Municipalité a démontré son engagement à soutenir le projet de développement en s'engageant auprès du Ministère de l'Environnement à prendre possession des infrastructures de distribution d'eau potable et de gestion des eaux pluviales une fois les travaux achevés et à les exploités conformément aux pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement déposé par M. Jonathan Bouchard arpenteur-géomètre, sous la minute 1069 de son dossier 2154-0 visant la création de 164 lots à vocation résidentielle unifamiliale à même le lot 5 020 434;

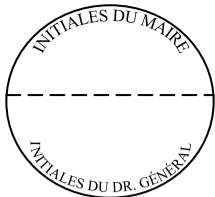
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte le projet de lotissement tel que préparé par M. Jonathan Bouchard, arp.-géom., sous la minute 1069 de son dossier 2154-0;

QUE la contribution aux fins de parcs pour cette opération cadastrale soit effectuée partiellement par la cession des lots projetés 11, 12 et 157 ainsi que par les passages piétons identifiés au projet de lotissement approuvé;

QUE la balance de la contribution aux fins de parc exigible par le règlement de lotissement 1131-24 soit perçue à titre de contribution financière;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

QUE le conseil accepte les plans de génie civil, de structure, d'architecture, de mécanique de procédé et d'installation sanitaire soumis par la firme IGF-Axiom sous le numéro de projet P-282-01 et par ses sous-traitants selon leur codification de projet respective;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer au nom de la Municipalité l'entente de travaux à intervenir avec le promoteur pour l'ouverture des nouvelles rues, du réseau d'aqueduc et pour la reprise des terrains à être municipalisés.

ADOPTÉE

25-10R-470

AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE C.A. POUR LA PROLONGATION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 25-05R-244, le conseil municipal autorisait une opération cadastrale proposant un nouveau tracé de rue pour le projet Faubourg Altitude situé sur la route 125;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur doit déposer une demande d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement afin d'aménager une infrastructure de gestion des eaux pluviales sur le lot 6 609 756;

CONSIDÉRANT QUE la firme Équipe Laurence a préparé les plans du système de gestion des eaux pluviales projeté et que les plans ont été déposés au dossier sous le numéro de projet 061601;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution vise uniquement à permettre le dépôt d'une demande d'autorisation pour un système de gestion des eaux pluviales et que les infrastructures reliées à l'eau potable et à l'eau usée demeure sujette à l'approbation municipale;

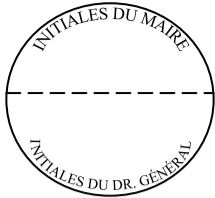
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise Gestion Cité-Ville à déposer une demande visant l'installation d'un système de gestions des eaux pluviales sur le lot 6 609 756.

QUE la Municipalité s'engage à reprendre à coût nul les installations de gestion des eaux pluviales et les opérer selon les normes en vigueur une fois les travaux d'infrastructures complétés.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

25-10R-471

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

**DEMANDE DE RENOUELEMENT AUTORISATION CPTAQ - LOTS 2
537 893 ET 2 537 894, CHEMIN PAYETTE**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre le renouvellement de l'autorisation 429185 de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation permettait l'entreposage de sable et le recyclage de terre sur les lots 2 537 893 et 2 537 894;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation de la CPTAQ doit être renouvelée à tous les cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'avis favorable de la municipalité, il en revient à la CPTAQ d'autoriser une telle demande;

CONSIDÉRANT QU' une telle autorisation en faveur des lots précités est donnée par la CPTAQ depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne avait appuyé la demande de renouvellement de la CPTAQ via la résolution 20-06X-256;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne est d'accord avec la demande renouvellement de l'autorisation 429185 concernant les lots 2 537 893 et 2 537 894 et s'en remet à la décision de la CPTAQ.

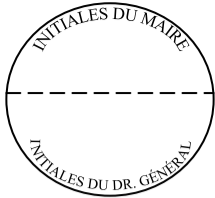
ADOPTÉE

25-10R-472

**DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ POUR DES FINS AUTRES QUE
L'AGRICULTURE - 935, ROUTE 125**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre une utilisation non agricole sur une portion du lot 2 538 459 afin de refaire l'installation sanitaire de la résidence située au 935, route 125;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain du 935, route 125 est de seulement 1 300,7 m², et l'espace y est excessivement restreint;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE dans les zones agricoles, les superficies minimales des lots sont de 3 000 m² avec un frontage minimal de 50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la décision finale revient à la CPTAQ et non à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne se doit de faire appliquer le *Règlement concernant l'évacuation des eaux usées des résidences isolées* (chapitre Q-2, r. 22);

CONSIDÉRANT QUE la résidence se doit d'être dotée d'un système septique fonctionnel et conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne appui la demande d'autorisation pour des fins autres que l'agriculture sur une portion du lot 2 538 459 afin de refaire l'installation sanitaire de la résidence située au 935, route 125 et s'en remet à la décision de la CPTAQ.

ADOPTÉE

25-10R-473

CONTRIBUTION AUX FINS DE PARC - LOT 4 911 413, RUE GOYER

CONSIDÉRANT QU' une demande d'opération cadastrale, préparée par Alain Dazé, arpenteur-géomètre, sous la minute numéro 5 930 en date du 2 septembre 2025, a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la subdivision du lot 4 911 413 pour créer deux nouveaux lots;

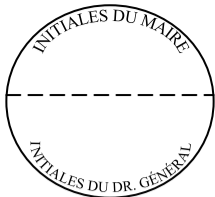
CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale augmente le nombre de lots existants;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement de lotissement, ce projet d'opération cadastrale est assujetti à la contribution aux fins de parc;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le projet de lotissement, tel que préparé par Alain Dazé, arpenteur-géomètre, sous la minute numéro 5 930 en date du 2 septembre 2025.



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

QUE la contribution aux fins de parc soit perçue en argent avant l'émission du permis de lotissement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

25-10R-474

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1152-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1130-24 DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE C-6-701

- CONSIDÉRANT QUE l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., A-19.1) autorise toute municipalité locale à adopter et à modifier toutes dispositions de sa réglementation d'urbanisme relativement au zonage;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté le Règlement n° 1130-24, entré en vigueur le 19 juin 2025;
- CONSIDÉRANT la demande de modification du règlement de zonage qui a été déposée à nos bureaux;
- CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., A-19.1), ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la présente séance;
- CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu le 30 septembre 2025;
- IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

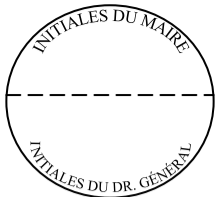
QUE le second projet de Règlement numéro 1152-25 intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 1130-24 de zonage afin de modifier les usages permis dans la zone C-6-701 », tel que remis aux membres du conseil, le tout faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici tout au long reproduit, soit déposé.

ADOPTÉE

25-10R-475

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1153-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1130-24 DE ZONAGE AFIN DE FUSIONNER LES ZONES R-6-606 ET R-6-607 ET D'Y PORTER LE NOMBRE MAXIMAL D'ÉTAGES À 3

- CONSIDÉRANT QUE l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., A-19.1) autorise toute municipalité locale à adopter et à modifier toutes dispositions de sa réglementation d'urbanisme relativement au zonage;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

- CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté le Règlement n° 1130-24, entré en vigueur le 19 juin 2025;
- CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil de modifier plusieurs dispositions et corriger certaines coquilles apparues au règlement;
- CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., A-19.1), ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné lors de la présente séance;
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique de consultation a eu lieu le 30 septembre 2025;
- IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le second projet de Règlement numéro 1153-25 intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 1130-24 de zonage afin de fusionner les zones R-6-606 et R-6-607 et d'y porter le nombre maximal d'étages à 3 », tel que remis aux membres du conseil, le tout faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici tout au long reproduit, soit déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

Une citoyenne dépose une pétition concernant une demande d'expropriation du Domaine la Fierté.

25-10R-476

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-
trésorière